

source d'énergies

N° 20/CM//05/001

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213400237-20200527-20 CM 05 001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2020

# REPUBLIQUE FRANCAISE

### VILLE DE BALARUC LES BAINS

### Séance du 25 mai 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq mai à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni à huis clos sous la Présidence de **Monsieur Gérard CANOVAS**, **Doyen d'âge**.

La séance a été retransmise en direct sur internet via la page facebook de la ville.

Mme FEUILLASSIER, M. RIOUST, Mme LANET, M. ANTIGNAC, Mme CURTO, M. FERNANDEZ, Mme SERRES, M. CALAS, Mme SORITEAU, M. COURS, Mme ARNOUX, M. LONIGRO, Mme PINEL, M. DORLEANS, Mme GIORDANO, M. MERIEAU, Mme ASTRUC, M. GAU, Mme TORRENT, M. MOURGUES, Mme ESCOT, Mme BERNARD, M. VALLET, M.AYATS, Mme AZEMA, M. HURABIELLE PERE, M. CONGRAS

Absent ayant donné procuration:

Jean Gérald LUBRANO à Elisabeth TORRENT

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Olivia PINEL

# Objet 1: Election du Maire.

Le conseil municipal étant installé, il est rappelé au Conseil Municipal que l'élection du maire s'organise de la façon suivante :

- il est procédé à l'enregistrement des candidatures à la fonction de Maire,
- l'élection a lieu au scrutin secret pouvant aller jusqu'à 3 tours,
- il faut la majorité absolue des suffrages exprimés aux 2 premiers tours,
- au 3ème tour, la majorité relative suffit,
- chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, devra remettre son bulletin de vote émis sur papier blanc plié dans l'urne.

Il est donc demandé à l'assemblée communale de procéder au vote afin de désigner le Maire.

BALARUC LES BAINS Ville Avenue de Montpellier BP 1 - 34540 Balaruc-les-Bains

Tél.: +33 (0)4 67 46 81 00 Fax: +33 (0)4 67 43 19 01 Pour contacter la Mairie: https://balaruc.libredemat.fr/

www.ville-balaruc-les-bains.com

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a voté.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 29

Nombre de suffrages blancs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 25

Monsieur Gérard CANOVAS est proclamé Maire à :

# La majorité absolue au 1er tour de scrutin

# POUR 25 BLANCS 4

et est immédiatement installé.

### L'Assemblée:

- Dit que copie de la présente délibération sera transmise à M. Le Préfet de l'Hérault.

Ainsi délibéré à Balaruc les Bains, les jours, mois et an susdits.

allow

Pour expédition conforme Transmis en Préfecture Le 74/05/2020 Le Maire, Gérard CANOVAS Publiée et exécutoire, le Le Maire, Gérard CANOVAS



source d'énergies

N° 20/CM//05/002

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213400237-20200527-20 CM 05 002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2020

# REPUBLIQUE FRANCAISE

#### VILLE DE BALARUC LES BAINS

#### Séance du 25 mai 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq mai à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni à huis clos sous la Présidence de Monsieur Gérard CANOVAS, Doyen d'âge.

La séance a été retransmise en direct sur internet via la page facebook de la ville.

Mme FEUILLASSIER, M. RIOUST, Mme LANET, M. ANTIGNAC, Mme CURTO, M. FERNANDEZ, Mme SERRES, M. CALAS, Mme SORITEAU, M. COURS, Mme ARNOUX, M. LONIGRO, Mme PINEL, M. DORLEANS, Mme GIORDANO, M. MERIEAU, Mme ASTRUC, M. GAU, Mme TORRENT, M. MOURGUES, Mme ESCOT, Mme BERNARD, M. VALLET, M.AYATS, Mme AZEMA, M. HURABIELLE PERE, M. CONGRAS

Absent ayant donné procuration:

Jean Gérald LUBRANO à Elisabeth TORRENT

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Olivia PINEL

Objet 2: Création des 8 postes d'Adjoint au Maire.

A la suite des opérations électorales municipales du 15 mars 2020, le Conseil Municipal a été installé sous la présidence de Monsieur Gérard CANOVAS, Maire sortant.

L'élection du Maire vient de se dérouler sous la présidence du doyen d'âge du Conseil Municipal.

Les Adjoints sont élus parmi les membres du conseil Municipal au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel. Le vote a lieu au scrutin secret. Les listes sont déposées auprès du Maire immédiatement après l'élection du Maire.

Avant de procéder à l'élection des Adjoints au Maire, et conformément à l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit déterminer leur nombre sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal de l'Assemblée Délibérante.

Considérant que l'effectif légal du Conseil Municipal de Balaruc-les-Bains est de 29, le nombre des Adjoints au Maire ne peut dépasser 8.



Vu la proposition de Monsieur Le Maire de créer Huit postes d'adjoints au maire,

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- créer, pour la durée du mandat, huit postes d'Adjoints au Maire,

L'assemblée après avoir délibéré vote :

#### **UNANIMITE**

- Approuve l'exposé de son Président,

- Accepte la création de huit postes d'Adjoints au Maire,

- Dit que copie de la présente délibération sera transmise à M. Le Préfet de l'Hérault.

Ainsi délibéré à Balaruc les Bains, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme Transmis en Préfecture

Le 77/5/2020 Le Maire, Gérard CANOVAS Publiée et exécutoire, le Le Maire, Gérard CANOVAS



Nº 20/CM//05/003

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213400237-20200527-20 CM 05 003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2020

# REPUBLIQUE FRANCAISE

# VILLE DE BALARUC LES BAINS

### Séance du 25 mai 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq mai à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni à huis clos sous la Présidence de Monsieur Gérard CANOVAS, Doyen d'âge.

La séance a été retransmise en direct sur internet via la page facebook de la ville.

Mme FEUILLASSIER, M. RIOUST, Mme LANET, M. ANTIGNAC, Mme CURTO, M. FERNANDEZ, Mme SERRES, M. CALAS, Mme SORITEAU, M. COURS, Mme ARNOUX, M. LONIGRO, Mme PINEL, M. DORLEANS, Mme GIORDANO, M. MERIEAU, Mme ASTRUC, M. GAU, Mme TORRENT, M. MOURGUES, Mme ESCOT, Mme BERNARD, M. VALLET, M.AYATS, Mme AZEMA, M. HURABIELLE PERE, M. CONGRAS

Absent ayant donné procuration:

Jean Gérald LUBRANO à Elisabeth TORRENT

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Olivia PINEL

Objet 3: Election des Adjoints au Maire.

Le nombre d'Adjoints au Maire a été fixé à huit.

Les Adjoints sont élus parmi les membres du conseil Municipal au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel. Le vote a lieu au scrutin secret.

Les listes sont déposées auprès du Maire dans le délai fixé par le conseil Municipal qui peut être adoptée immédiatement après l'élection du Maire.

# Le Conseil Municipal est donc invité à :

- décider du dépôt immédiat des listes de candidats aux postes d'Adjoint au maire,
- inviter les candidats à déposer leur liste auprès du maire,
- procéder au vote des Adjoints au Maire.



### L'assemblée:

- Décide du dépôt immédiat des listes de candidats aux postes d'Adjoint au Maire
- La liste suivante a été déposée :
  - 1. Madame Geneviève FEUILLASSIER
  - 2. Monsieur Christophe RIOUST
  - 3. Madame Brigitte LANET
  - 4. Monsieur Stéphane ANTIGNAC
  - 5. Madame Dominique CURTO
  - 6. Monsieur Angel FERNANDEZ
  - 7. Madame SERRES SAAS Dominique
  - 8. Monsieur CALAS Didier
- Procède au vote de la liste des Adjoints au Maire comme ci-dessus présentée.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants: 29

4 Nombre de suffrages blancs :

Nombre de suffrages exprimés : 25

La liste présentée par madame Geneviève Feuillassier est élue à :

# La majorité absolue, au premier tour de scrutin

### POUR 25 BLANCS 4

Dit que copie de la présente Délibération sera transmise à M. Le Préfet de l'Hérault.

Ainsi délibéré à Balaruc les Bains, les jours, mois et an susdits.

allow

Pour expédition conforme Transmis en Préfecture

Le 27/5/2020 Le Maire, Gérard CANOVAS

Publiée et exécutoire, le Le Maire, Gérard CANOVAS